

Mention BOIS

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER THÉMATIQUE

PACTE BOIS- BIOSOURCÉS, UN PREMIER BILAN TRÈS ENCOURAGEANT

JUIN 2024

#37

 **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mention BOIS

ÉDITO ■■■■■

03 ■ 04

ACTUALITÉS

Retrouvez l'actualité de la filière bois

04

LES PUBLICATIONS de la filière bois

05 ■ 08

DOSSIER THÉMATIQUE

Pacte bois-biosourcés, un premier bilan très encourageant

09

ILS AGISSENT POUR LA FILIÈRE

• **Le Laboratoire bois énergie de Fibois 07-26**

• **Institut des métiers, site d'Amber (63)**

10

PORTRAIT

Michel Cochet

PDG de Bois du Dauphiné et d'Alpes Bois énergie, engagé pour le climat

11

AGENDA

CHIFFRES CLÉS

12

ARCHITECTURE

Les 8 lauréats du Prix de la Construction Bois 2024

Votez pour votre Coup de cœur !

« De l'importance de faire filière ! »

De retour de l'assemblée générale de notre interprofession régionale, je tiens à remercier les 1053 entreprises et autres acteurs économiques engagés dans le réseau interprofessionnel auralpin dont le rôle est de favoriser les échanges entre les maillons de la filière et de promouvoir le bois dans tous ses usages.

Le rapport d'activités brièvement présenté en assemblée générale, à retrouver page 4, montre la variété des actions conduites par l'équipe de Fibois AuRA, enrichies par les équipes départementales, que ce soit au niveau de l'accompagnement des entreprises, de la promotion des produits et des métiers ou de la valorisation de la forêt et de la filière auprès de tout public.

Tous les secteurs d'activité sont représentés au sein du conseil d'administration que nous venons de renouveler, ce qui permet de faciliter les échanges et de faire filière face aux nombreux enjeux qui se présentent à la société.

En ce début 2024, nous avons travaillé avec les services de l'Etat et de la Région à l'élaboration du prochain contrat régional de filière (voir page 5). J'en profite pour remercier les élus et les services qui nous font confiance pour la définition des orientations et qui nous soutiennent financièrement.

Nous avons contribué également à l'écriture de la feuille de route de la COP régionale lancée en décembre dernier. A l'heure où il est nécessaire de dé-carboner l'industrie, il est plus que nécessaire de faire filière. En effet, la forêt arrivera-t-elle à approvisionner tous les besoins, alors qu'elle subit les affres du changement climatique ?

Certains vents sont favorables à la filière comme la RE2020, même si des contraintes réglementaires liées à l'incendie sont handicapantes. En Auvergne-Rhône-Alpes, le pacte bois biosourcés lancé en 2022 booste la filière. Comme vous pourrez le lire dans le dossier que nous consacrons à un premier bilan, les résultats sont encourageants, et nous venons s'accueillir 7 nouveaux maîtres d'ouvrage. Au sein de Fibois, nous avons renforcé nos moyens de prescription construction bois avec l'arrivée d'un troisième prescripteur, notamment en charge de la promotion du bois dans la réhabilitation, un marché porteur dans lequel le bois a toute sa place.

Bonne lecture.

Michel Cochet,
Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes



Soutenu par :



Mention Bois - c/o Fibois Auvergne-Rhône-Alpes / Siège social : Agrapole - 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 / Tél. 04 78 37 09 66 / Site Clermont-Ferrand - Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne : 10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes / Tél. 04 73 98 71 10 • **Directeur de publication** : Michel Cochet - **Rédactrice en chef** : Marinette Feuillade - **Rédaction/Coordination** : Julien Leroy. **Ont participé à ce numéro** : Anaïs Laffont / Elsa Baron / Marinette Feuillade / Nicolas Da Silva / Bénédicte Muller / Stéphanie François / Zacharie Faure / Corentin Berthet / Julien Leroy • **Conception graphique** : Julien Leroy • **Impression** : Imprimerie IDMM (69), certifiée PEFC • **Photo de couverture** : logements collectifs à Trévaux - architecte TECTONIQUE © Fibois 01 • Numéro tiré à 8 000 exemplaires. Revue trimestrielle - N°ISSN 2493-6863. **Textes, photos et illustrations** : toute utilisation nécessite une autorisation préalable de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • Retrouvez Mention bois sur www.fibois-aura.org.

Un geste vert
pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR
LE FORMAT
NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à :
contact@fibois-aura.org



Imprimé par Imprimerie IDMM (69)

UNE DÉCENNIE DE DÉCOUVERTES, VIS MA VIE DE BÛCHERON CÉLÈBRE SA 10^È ÉDITION

La 10^{ème} édition de «Vis ma vie de bûcheron» en Auvergne-Rhône-Alpes se déroulera en juillet-août 2024. Avec près de 5 000 visiteurs au cours des dix dernières années, cette édition mettra en lumière sur l'affiche une bûcheronne, montrant que les métiers de la forêt ne sont pas réservés aux hommes. Un nouveau site internet, une vidéo promotionnelle, des campagnes publicitaires et la mise en place d'un concours ouvert à tous sont prévus.

Pour la seconde année, le fonds de dotation Plantons pour l'avenir est partenaire pour le développement de l'opération sur le territoire national.

Nous comptons sur vous pour faire de cette édition anniversaire une année marquante !

Rendez-vous sur vismaviedebucheron.org



RETOUR SUR LE CARREFOUR INTERNATIONAL 2024 À NANTES (44)

Du 28 au 30 mai, le carrefour du bois de Nantes a été le poumon des échanges commerciaux de la filière bois. Fibois AuRA a coordonné un espace régional réunissant 16 exposants, une belle opportunité de mettre en avant les savoir-faire et produits d'Auvergne Rhône-Alpes auprès de visiteurs venus de toute la France et internationaux.



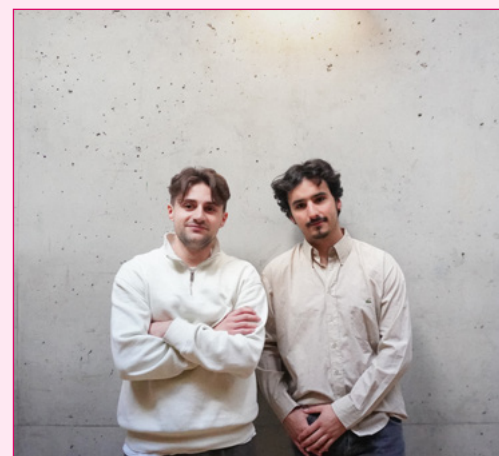
CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Depuis plusieurs années, Fibois AuRA, avec d'autres Fibois régionaux, valorise le bois au travers du design avec le concours Bois français et design et une participation à la Paris Design Week. Cette année, c'est HUSTA avec sa gamme de mobiliers réalisées à partir de chutes de CLT qui est lauréat régional. Le jury a décerné un prix coup de cœur « filière » à BOIREAL, qui réalise des œuvres à partir des chutes de la scierie, et un prix « inspiration » à JOUR, une série d'ameublement largement inspiré par le tournage sur bois.



NO-MADE : REDÉFINIR LE MOBILIER ÉVÉNEMENTIEL AVEC SIMPLICITÉ ET DURABILITÉ

Pierre Ridard et Mateo Bouvet, de l'ENSA de Saint-Étienne, ont remporté le concours de stand avec leur projet NO-MADE. Leur mobilier, conçu pour être facilement monté, démonté et transporté, a été révélé au public lors du salon Architect@Work à Lyon. Ce stand, qui est une nouvelle vitrine pour la filière forêt bois, sera présent sur tous les futurs événements de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. Leur approche itinérante a conduit à un design qui exige peu d'outillage pour son installation.



FIBOIS ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DANS LA GESTION DE LEURS RESSOURCES HUMAINES



Le recrutement reste un enjeu important dans les entreprises de la filière bois. Fibois a renforcé son équipe avec un nouveau chargé de mission emploi-formation depuis début 2024. Une offre de service est en cours de construction, dans la continuité du contrat d'objectifs emploi formation signé avec l'Etat et la Région. Il s'agira de promouvoir davantage les métiers de la filière auprès des prescripteurs (Apec, Transition Pro, ANAF...) et des publics en recherche d'emploi ou de reconversion, mais aussi d'accompagner les entreprises dans la gestion RH avec l'aide au recrutement, la valorisation des dispositifs d'aides, la fidélisation...

Plus d'informations en contactant Corentin Berthet c.berthet@fibois-aura.org

LES Publications DE LA FILIÈRE BOIS



Rapport d'activités 2023 Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Découvrez l'ensemble des actions menées par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes en 2023.

À télécharger sur fibois-aura.org/fibois-aura/telechargements



Nouvelle édition du catalogue Bois d'ici

Ce catalogue présente l'offre des produits bois pour construire, rénover et aménager proposées par les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

À télécharger sur fibois-aura.org



Liure France Bois 2024 «Le Bois sur le podium pour décarboner la construction»

France Bois 2024 a publié aux Éditions des Halles, avec le financement du CODIFAB et de France Bois Forêt, un beau livre héritage pour raconter l'histoire humaine du bois dans les ouvrages des Jeux de Paris.

À télécharger sur francebois2024.com/le-livre



Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français

L'étude réalisée par l'IGN et FCBA avec le soutien du MASA, du MTECT et de l'ADEME, vise à fournir des éléments chiffrés en appui aux politiques publiques sur l'atténuation du changement climatique, mais aussi sur les ressources en bois disponibles.

À télécharger sur rapport-projections-foret-bois-ign-fcba.pdf

IMPORTANCE DU BOIS DANS LE CHAUFFAGE DES AURALPINS

Une étude récente conduite par l'ADEME sur le chauffage au bois domestique auprès de 1250 ménages de la région dont 965 utilisateurs de bois en résidence principale permet d'établir que la région compte 840 000 équipements de chauffage au bois individuels, qu'ils consomment environ 4,3 millions de stères (m³ de bois empilés) soit 7,1 TWh. Le bois bûche représente 96 % de la consommation et le granulé 4 %. À noter que le circuit professionnel ne représente encore que 24 % de l'approvisionnement total.



UN NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL DE FILIÈRE

Les acteurs économiques de la filière forêt bois ont été sollicités depuis janvier dernier pour exprimer leurs attentes et besoins pour les 3 ans à venir lors de réunions dans les territoires, de webinaires ou de questionnaires en ligne. Le fruit de ce travail donne lieu à un nouveau contrat régional de filière 2024-26 qui sera soumis à la signature de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Fibois AuRA -au titre de tous les acteurs de la filière- en décembre prochain. On peut d'ores et déjà annoncer les 4 axes majeurs de ce contrat : accompagner les acteurs face aux changements climatiques, soutenir les marchés permettant de décarboner l'économie, accroître l'attractivité et la compétitivité des entreprises, valoriser les rôles climatique et écologique de la filière auprès de tout public.



SÉMINAIRE NATIONAL FONDS AIR BOIS À LYON (69) LE 25 ET 26 MARS 2024

Les animateurs des Fonds Air Bois, dispositifs portés par les collectivités et financés par l'ADEME, se sont réunis à Lyon en mars dans le cadre de leur séminaire national. Aujourd'hui, ce sont 25 territoires qui disposent d'un Fonds Air Bois en France dont 16 en Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif de cette politique publique est d'améliorer la qualité de l'air en remplaçant les anciens appareils de chauffage au bois, d'améliorer le confort thermique et diminuer les factures énergétiques des particuliers. L'ADEME encourage les collectivités à mettre en place un fonds air bois

PACTE BOIS-BIOSOURCÉS, UN PREMIER BILAN TRÈS ENCOURAGEANT

Avec la réglementation environnementale RE2020, les acteurs de la construction doivent tenir compte, non seulement de la consommation énergétique du bâtiment, mais également de son impact carbone. Ainsi, les matériaux biosourcés, dont le bois, sont tout désignés pour respecter cette nouvelle réglementation. Afin d'accélérer la mise en œuvre de ces nouvelles règles, les interprofessions forêt-bois ont proposé aux maîtres d'ouvrage un pacte bois biosourcé. Lancé en Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2022, le premier bilan établi récemment avec 24 maîtres d'ouvrage est très encourageant.

Voyage d'étude interpacote sur le site du village olympique à Paris (r5)

La réglementation environnementale 2020 (RE2020) remplace la réglementation thermique 2012 (RT2012) dans la construction neuve. En plus de la consommation énergétique, elle prend en compte les émissions de carbone, y compris celles liées à la phase de construction du bâtiment.

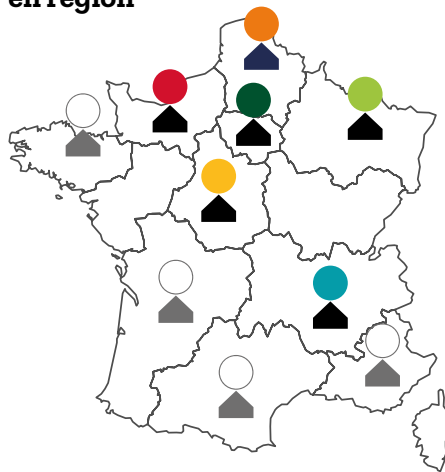
Ainsi, le bois et l'ensemble des matériaux biosourcés, faiblement émetteurs de CO₂ et stockeurs de carbone, présentent des solutions efficaces pour répondre aux seuils les plus contraignants de cette nouvelle réglementation.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette réglementation par les maîtres d'ouvrage, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes a proposé, à l'instar des régions Ile de France et Grand Est, un pacte bois biosourcé dès 2022. Il s'adresse à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrage, publics et privés. Désormais, la quasi-totalité des régions propose un pacte bois-biosourcé.

Les Pactes ont été imaginés comme des accélérateurs et des facilitateurs afin de massifier les recours au bois et aux biosourcés dans les régions. Ce sont des contrats entre les maîtres d'ouvrage et la filière forêt bois, permettant d'anticiper les nouvelles constructions et ré-

habilitations et de mettre en mouvement tous les acteurs de la filière pour répondre à cette commande.

Les Pactes bois-biosourcés en région



source : Fibois France

Avec ses 6 Pactes régionaux, le réseau Fibois France compte 183 signataires engagés en France.

4 Pactes sont en réflexion actuellement dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

ILS SE FONT ENGAGÉS DANS LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS EN AURA

Actis - OPH Métropole Grenobloise
 • Alliade Habitat • Ardèche Habitat
 • Assemblia SAEM • Auvergne Habitat • Bati Lyon Promotion - Bati Savoie Léman • Belleville-en-Beaujolais • Bouygues Immobilier • Bouygues Immobilier UrbanEra AuRA • Care Promotion Arc Alpin • CC des Dombes • CC Forez Est • CC Thiers Dore et Montagne • Cunlhat • Demathieu Bard immobilier Sud Est • Département de l'Ain • Département du Rhône • Edifim • Est Métropole Habitat • Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne • Foncière Terre de liens • Grand Lyon Habitat • Groupe LAUNAY • Groupe SERL • Icade • Kaufman et Broad • Linkcity Sud Est • Loire Habitat • Métropole de Lyon • Meximieux • Meyzieu • Nexity • Redman Rhône-Alpes • Région Auvergne Rhône-Alpes • REL Habitat • Saint-Eloy-les-Mines • SPL Terrinov • Trévoux • Ville de Lyon

Les signataires du Pacte Bois Biosourcés, collectivités, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux... s'engagent sur des surfaces en construction ou réhabilitation (1), sur des volumes de bois et biosourcés au m² (2) sur un approvisionnement local et certifié gestion durable des forêts (3) pour une période de 5 ans. Des options sont proposées en région, telles que la mise en œuvre de bois issu de la région, de bois issu du réemploi, l'apport d'énergie du bâtiment par le bois... Bien évidemment, en s'engageant dans le pacte de Fibois, l'aménageur ou le maître d'ouvrage s'engage à mobiliser des ressources humaines pour atteindre les objectifs.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE BOIS BIOSOURCÉS

1. Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois biosourcées :

- 70 % de la SdP – niveau Platine
- 40 % de la SdP – niveau Or
- 20 % de la SdP – niveau Argent
- 10 % de la SdP – niveau Bronze

Période d'engagement : 5 ans à partir de la date de la signature
Prise en compte des Ordres de Service (OS) Travaux

2. Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, à une intégration de bois biosourcés à hauteur de :

- 36 kg/m² SdP pour la construction neuve (garde-fou : 10 kg/m² SdP par opération)
- 10 kg/m² SdP pour la rénovation (pas de garde-fou par opération)

3. Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en œuvre pour atteindre :

- 60 % d'approvisionnements en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)

- 60 % de bois français (marques/certification, contrats de fourniture, attestation sur l'honneur...)

4. Les signataires déploient un ensemble de moyens sine qua non à l'atteinte des résultats :

- Désignation d'un référent bois,
- Participation aux réunions de travail et d'informations du Pacte,
- Montée en compétences des équipes,
- Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
- Partage d'informations avec la communauté des signataires.

Engagements optionnels (sur au minimum un projet du parc au cours des 5 ans) :

- Utilisation d'essences peu valorisées : sapin et/ou feuillus,
- Bois régionaux : utilisation de 60 % de bois régional (issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des massifs forestiers limitrophes),
- 100 % bois certifiés : 100 % de l'approvisionnement se fait en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent),
- Bois énergie : utilisation du bois comme énergie pour le chauffage principal du bâtiment,
- Réemploi : utilisation de produits de réemploi en Bois-Biosourcés.

En contrepartie, l'interprofession Fibois, son réseau départemental et ses partenaires (voir page 8) s'engagent à accompagner les aménageurs et maîtres d'ouvrage signataires afin d'atteindre leurs objectifs au travers d'ateliers et de webinaires sur des thèmes techniques. Des visites d'entreprises, de chantiers ou encore des présentations sur des sujets d'actualité sont organisées et apportent de nombreux exemples aux signataires. L'accompagnement est collectif, ce qui permet aux signataires de progresser ensemble et de mutualiser leurs expériences. Ils peuvent aussi bénéficier de conseils individuels sur leurs projets de la part des prescripteurs bois du réseau Fibois.

TÉMOIGNAGE

➤ **Mati Parnpuu**, chargé de mission chez Métropole de Lyon (69).

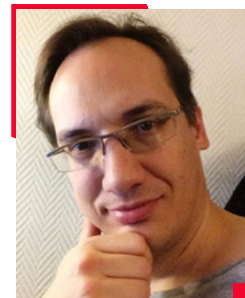
« Le Pacte bois-biosourcés, c'est un engagement clair et officiel »

Depuis 2020, l'exécutif de la Métropole, sensibilisé à la construction vertueuse, insuffle des principes constructifs bas carbone, notamment en privilégiant le bois. Ainsi, nous avons en charge un projet expérimental en biosourcé et géosourcé sur le site de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) qui utilise le pisé porteur et le bois-paille.

Le Pacte bois-biosourcés, c'est un engagement clair et officiel et qui, finalement, nous oblige à faire un reporting. De plus, sont organisées régulièrement des rencontres fort intéressantes car elles alertent à la fois sur les nouveautés, les contraintes et les inconvenients de la construction bois et biosourcée dont le contexte réglementaire évolue rapidement. Enfin, les ateliers proposés par Fibois AuRA aux signataires du Pacte nous permettent d'échanger avec d'autres acteurs de la construction tels que des promoteurs et bailleurs, et ainsi de partager nos expériences.

En ce qui concerne les engagements, les objectifs en termes de quantités et de surfaces seront atteints. Cependant, la temporalité de certains projets a fait que l'origine des bois n'a pas toujours été prise en compte lors de la rédaction des programmes ou des CCTP* avant la signature du Pacte Bois. L'essentiel est que la méthodologie se met en place pour les années à venir.

* Cahier des Clauses Techniques Particulières



PREMIER BILAN DEPUIS 2022

À ce jour, 39 acteurs de la construction (voir p.5) se sont engagés dans le pacte en région, dont certains promoteurs immobiliers engagés à l'échelle nationale (Nexity et Linkcity).

- **9 en Platine** (7 collectivités, 1 foncière, 1 aménageur)
- **9 en Or** (2 aménageurs, 2 bailleurs sociaux, 3 collectivités, 2 promoteurs immobiliers)
- **10 en Argent** (3 bailleurs sociaux, 4 collectivités, 3 promoteurs immobiliers)
- **11 en Bronze** (1 aménageur, 3 bailleurs sociaux, 7 promoteurs immobiliers)

Surface totale engagée : **1 800 000 m² de Surface De Plancher**

dont **1 400 000 m² en neuf** et **400 000 m² en réhabilitation**, ce qui représente **au minimum 23 130 m³** de bois-biosourcés sur les 5 ans.

DEUX TIERS DES SIGNATAIRES ONT DÉJÀ ATTEINT LEURS OBJECTIFS

En 2023, Fibois AuRA a suivi les indicateurs auprès des signataires de la première heure, au travers d'un entretien individuel avec chacun des signataires et des tableaux de suivi des projets en précisant les quantités de bois, les surfaces concernées, ainsi que la part de bois français et de bois issu de forêt gérées durablement.

Parmi les 24 signataires interrogés, 16 atteignent déjà leurs objectifs avec plus de 36 kg/m² de bois ou biosourcés, 8 sont en dessous de leurs objectifs, avec des moyennes qui oscillent entre 20 et 27 kg/m². Cela est essentiellement dû au fait qu'ils construisent uniquement en façade ossature bois (FOB) et n'ont pas encore intégré de projet en structure bois.

Rappelons que les maîtres d'ouvrage ont une période de 5 ans pour atteindre leurs objectifs, les résultats sont donc très encourageants au regard de la conjoncture actuelle.

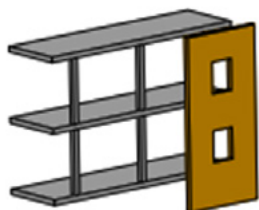


Schéma d'une façade ossature bois (FOB)

TÉMOIGNAGE

► **Astrid Rigout**, responsable projet chez UrbanEra (74)

« Le Pacte nous a servi d'accompagnement pour orienter davantage notre stratégie sur les biosourcés »

Construire en bois était une volonté déjà présente pour la partie UrbanEra, notamment grâce au partenariat avec le Pôle excellence bois (interprofession locale de Savoie et Haute-Savoie) qu'on avait noué en 2018 dans le cadre d'un projet d'aménagement à Saint-Julien-en-Genevois.

Le Pacte est venu dans la continuité de ce que nous avons imaginé. Cela nous a permis d'élargir les réflexions menées. Par exemple sur la ZAC Étoile à Annemasse, nous avons plutôt ciblé des enjeux énergétiques et des performances de bâtiments, sans forcément réfléchir aux matériaux biosourcés. Le Pacte nous a donc servi d'accompagnement pour orienter davantage notre stratégie sur les biosourcés. De plus, avec la RE2020, nous entendions parler de plus en plus de ces matériaux bas-carbone alors que sur certains projets, nous n'avions pas du tout évoqué ces sujets. Maintenant cela devient notre base de réflexion.

Le Pacte contient un garde-fou à 10 kg/m². Et c'est une bonne chose, car il permet de valoriser des projets qui ne sont pas parfaits, mais dont un premier pas et un effort ont déjà été faits. Nous restons toujours ambitieux dans ce que nous demandons en termes de matériaux biosourcés. Pour autant, s'il y a des difficultés économiques, nous sommes malheureusement contraints de réduire les quantités. Les projets qui sortent du lot sont ceux utilisant de grandes quantités de bois, et permettent ainsi de rehausser la moyenne pour atteindre les objectifs.

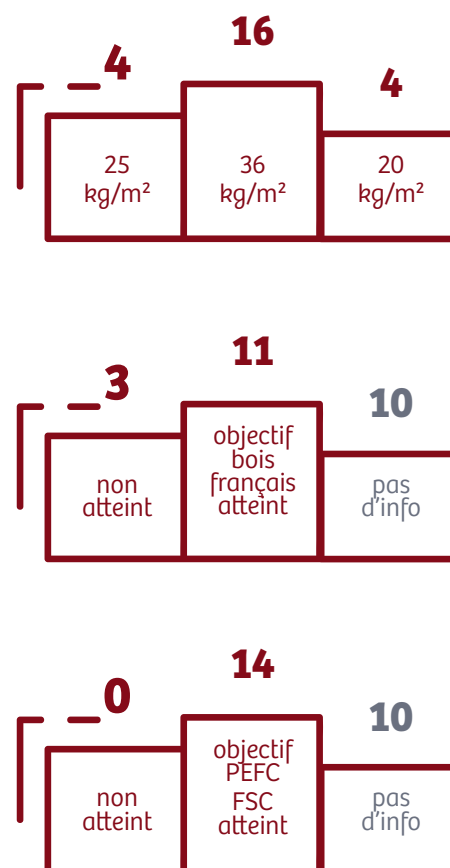
Côté ateliers organisés par Fibois AuRA, ceux-ci permettent de voir ce qui peut se faire de manière concrète, notamment lors des visites de projets en phase chantier. En 2023, les thèmes des ateliers étaient assez pertinents, puisqu'ils traitaient des divers sujets, comme les coûts et les complexité technique. Les visites d'entreprise de la filière forêt-bois permettent de nous rendre compte des process industriels et ainsi de nous enrichir.



TRAÇABILITÉ DES BOIS

Parmi les 24 signataires, seuls 14 ont les données quant à l'origine de leurs bois : 11 atteignent leurs objectifs en terme d'approvisionnement local, et 3 approchent 60 % de leur objectif. Malheureusement, 10 n'ont pas l'information sur l'origine des bois mis en œuvre, il n'est en effet pas systématique de demander cette information dans les cahiers des charges. C'est donc un point d'amélioration pour les années à venir... Cependant, on s'aperçoit que les maîtres d'ouvrage ont pris conscience de l'importance de l'origine des matériaux mis en œuvre, ils adaptent la rédaction de leurs marchés pour obtenir plus de bois français ou de bois local.

Il en est de même sur le suivi des labels de gestion durable, PEFC ou FSC, sujet peu tracé jusqu'alors par les maîtres d'ouvrage, un effort sera donc à faire dans ce sens (schéma ci-contre).



dossier

FREINS ET CLÉS DE RÉUSSITE

Un des principaux freins actuels reste le coût de construction qui reste plus élevé en moyenne avec le bois qu'avec d'autres matériaux. Cela est principalement dû aux réglementations qui s'imposent à ce matériau. A titre d'exemple, la réglementation incendie impose des protections importantes, des ajouts de plaques de placo-plâtre et autres matériaux, qui au final coûtent plus cher que le bois en lui-même. Il est souhaitable de trouver le juste milieu et d'éviter le cumul de choix défavorables, tout cela dépendant du type de produit, de la quantité de bois, du type de bâtiment et de sa hauteur.

La RE2020 est un réel atout pour l'utilisation du bois. En effet, les prochains seuils imposés seront plus restrictifs en terme d'émissions carbone. Les produits concurrentiels, comme le béton bas carbone, plus onéreux que le béton standard, rendront le bois plus compétitif au fil des années.

Enfin, pour diminuer les coûts, le projet doit être conçu dès le début en bois, le bureau d'études structure optimise ainsi les quantités de bois et sa mise œuvre. Un projet qui passerait de structure béton à structure bois au dernier moment aura des coûts plus élevés...

Pour atteindre les objectifs du pacte, les signataires doivent prendre en compte un ensemble d'éléments et miser sur les économies au cours de la vie du bâtiment et le confort lié à la qualité des matériaux. Le bois est aujourd'hui de plus en plus recherché et apporte une réelle valeur ajoutée à un ouvrage.

ILS SOUTIENNENT LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS

De nombreux partenaires, acteurs de la filière bois ou de l'acte de construire, se sont engagés au côté de Fibois pour promouvoir le pacte dans leur réseau, c'est le cas de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de fédérations professionnelles (FPI AURA et AURA HLM), des Communes Forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes, des associations de certification d'origine (Bois de France, Bois des Territoires du Massif Central, Bois des Alpes, Bois du Jura, Bois Qualité Savoie), des associations de certification de gestion durable (PEFC et FSC), des agences locales pour l'énergie et le climat de l'Ain et du Rhône, de l'association Oikos, de l'Agence Qualité de la Construction, du Cluster éco-bâtiment et de Ville et Aménagement durable, des CAUE régional et de l'Ain (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).



TÉMOIGNAGE

► **Guillaume Aubrit**, chargé de mission chez AURA HLM (69)

« Devenir partenaire était une façon complémentaire d'accompagner les bailleurs »

Nous soutenons le Pacte bois-biosourcé depuis son origine, avec les 1^{ères} signatures sur notre stand lors du congrès Hlm de Lyon en 2022 et en devenant partenaire officiel en 2023. L'intérêt, c'est que cela porte notre volonté de pousser les matériaux biosourcés, dont le bois.

Nos adhérents, bailleurs sociaux, travaillent bien sur ces sujets-là. On a 8 bailleurs signataires du Pacte bois-biosourcés en Auvergne-Rhône-Alpes. Devenir partenaire était une façon complémentaire de les accompagner, sachant que cela s'inscrit au cœur de nos actions. Par ailleurs, on travaille également avec la Fédération nationale de l'USH à l'étude d'un panorama des matériaux biosourcés qui sortira en décembre.

On met en avant beaucoup de retours d'expériences, d'opérations uniquement bois ou en mixité bois, béton ou alors avec d'autres matériaux biosourcés. Notre partenariat s'inscrit dans la continuité de nos actions et c'était une façon de le formaliser et de continuer à travailler en bonne entente la filière bois.

Le statut de bailleur fait que les coûts de construction sont assez contraints. Le sujet étant que quand on se lance dans une opération bois, il faut souvent le prévoir bien en amont dans la programmation et dans la conception des opérations, là où les bailleurs ne sont pas forcément au fait sur le système constructif à choisir. Ils n'ont pas vocation à privilégier une filière ou une autre.

Bien sûr, il reste des points techniques à affiner, mais la filière bois est quand même plutôt avancée là-dessus. Il n'y a pas de problématiques techniques majeures, c'est plus sur l'aspect économique de l'opération qu'il faudra bien se pencher.

Les bailleurs sociaux sont très impactés par la crise immobilière. On parle beaucoup du secteur privé, mais c'est à peu près l'équivalent dans le secteur du logement social, on est à un point extrêmement bas, qu'on n'avait pas vu depuis une quinzaine d'années.

Pour la construction neuve, la RE 2020 pousse de plus en plus les biosourcés. Et puis les équipes de maîtrise d'œuvre se mettent au diapason. On est bientôt sur les seuils RE 2025, la filière bois ne devrait pas être impactée. Et donc, tous les bailleurs sociaux continuent à s'y intéresser et à étudier cette solution pour de nombreux programmes.

RETOUR SUR LES ATELIERS

Fibois AuRA organise chaque année un programme composé de webinaires et d'ateliers réservés aux signataires du Pacte. Ils sont basés sur les besoins des signataires, et le contenu est réadapté chaque année. Par exemple, le premier atelier 2024 était une rencontre d'affaires co-organisée avec le Cluster Eco-Bâtiment. Cette matinée a donc permis de croiser les réseaux au bénéfice d'échanges bilatéraux concrets pour les signataires. Au total, près de 50 participants et plus de 250 rendez-vous ont eu lieu entre les signataires du Pacte, des architectes et des entreprises, une formule plébiscitée par les participants.

Programme des événements proposés aux signataires du Pacte bois-biosourcés d'AuRA pour 2024 ci-contre :

Webinaire 1 - 14/06 : Optimiser les coûts en construction bois et rapport coût/carbone

Inter-pacte - 21/06 : Certification Gestion Durable des Forêts

Atelier 3 - 12/07 : Réhabilitation

Webinaire 2 - 13/09 : Nouvelle réglementation incendie

Atelier 4 - 25/10 : Spécial Collectivité et Bailleurs : Insertion du bois local dans les marchés publics

Inter-pacte - 19/11 : Atelier FOB et revêtements, organisé par Fibois HDF

Webinaire 3 - 6/12 : Point réglementaire sur les solutions réglementaires en logements de moyenne hauteur solutions en 3^e famille et sur les vêtues en construction bois

FOCUS

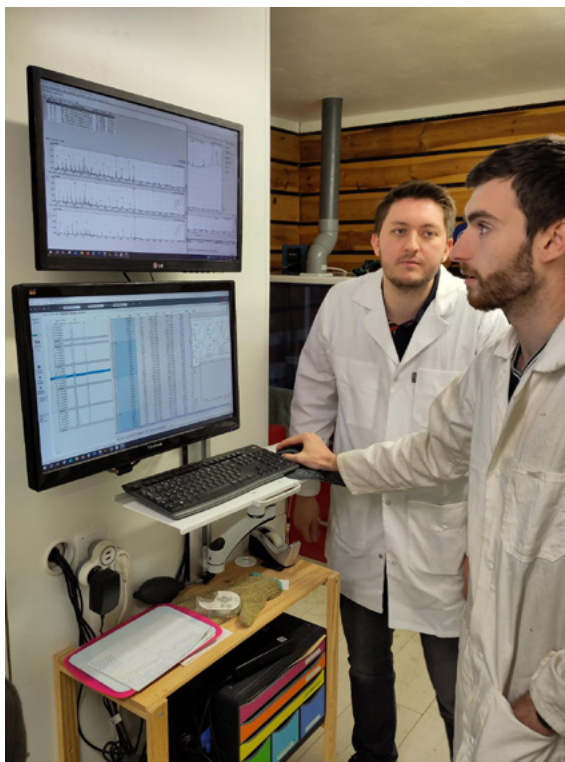
► **Le Laboratoire bois énergie de Fibois 07-26, Valence (26).**

Le laboratoire bois énergie de Fibois 07-26 permet d'accompagner la montée en puissance et la professionnalisation des acteurs du bois énergie par la caractérisation des produits des fournisseurs de bois pour des besoins de chaleur ou du paillage et de s'assurer du respect des normes.

L'interprofession territoriale Fibois 07-26 est, depuis son origine, engagée sur le développement du bois énergie, en particulier sur la qualité du combustible. Dès 2001, elle s'équipe de matériels de laboratoire permettant de caractériser l'humidité et la granulométrie. Face au développement de la filière et au besoin d'accompagnement sur la qualité des combustibles, Fibois 07-26 fait le choix d'investir dans un laboratoire dédié au bois énergie en 2015. Situé à Alixan (26), il comprend aujourd'hui 3 zones : parties physique, chimique et organique, et occupe deux laborantins à plein temps embauchés après un cursus par apprentissage. En parallèle de ce site, Fibois 07-26 est associé à Energies 15 qui dispose à Aurillac (15) du matériel de mesure physique pour les combustibles bois énergie.

Le laboratoire de Fibois 07-26 réalise des analyses de combustible bois sous toutes ses formes (bûche, plaquette, granulé, bûche densifiée...) mais aussi de cendres, de paillages et de déchets de bois. La plupart de ces analyses sont normées et comprennent généralement un mix d'analyses physiques, organiques, chimiques.

Les analyses physiques concernent l'humidité, la masse volumique et la granulométrie. Des tests d'impact au sol sont réalisés pour les paillages d'aires de jeux afin de s'assurer de la conformité de l'amortissement. Spécifiquement liés aux combustibles bois, les taux de cendres et le pouvoir calorifique sont mesurés. Les analyses chimiques permettent de connaître les



taux de carbone, d'azote, les teneurs en éléments majeurs, la toxicité (métaux lourds), le pH, etc. Depuis 2023, 180 K€ ont été investis pour réaliser certaines de ces analyses chimiques et organiques via notamment de la chromatographie en phase gazeuse.

Les clients envoient leurs échantillons depuis toute la France, dont une majorité de rhônalpins, mais aussi quelques voisins européens. Ce sont beaucoup de fournisseurs de bois mais également des exploitants de chaufferie ou des fabricants de chaudière et, plus récemment, des entreprises de seconde transformation du bois qui envisagent d'auto-consommer des chutes et coproduits ou encore des fabricants de vaisselle en bois. Les résultats sont commentés en fonction des normes et certifications en vigueur, ou des cahiers des charges des clients. Des conseils d'amélioration du combustible peuvent être apportés si besoin. Les rapports d'analyses illustrés permettant de comprendre les résultats sans être un expert du bois énergie sont un des points forts de la prestation.

Le laboratoire porte aussi des projets de recherche-développement sur la mesure en temps réel de l'humidité des combustibles avec la mise au point d'un capteur d'humidité en continu pour les chaufferies et déchiqueteuses (Projet NIR LED porté par Chaleur Bois Qualité +) et des tests sont en cours pour le bois bûche. Enfin, des conseils et accompagnements sont proposés sur les certifications PEFC, REDII et Sortie de Statut de Déchets.

FORMATION

► **Institut des métiers, site d'Ambert (63)**

L'Institut des métiers, avec son site d'Ambert créé en 1979, est l'un des deux derniers centres de formation aux métiers de la scierie de France avec l'École Technique du Bois à Commaranche-en-Bugey (01). Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) se spécialise notamment dans les métiers du bois et de la scierie, proposant des formations telles que le CAP Conducteur-Opérateur de Scierie et le Bac PRO Technicien de Scierie.

Chaque apprenant bénéficie d'un suivi individuel, accompagné dans son parcours de professionnalisation par une équipe de formateurs expérimentés, tant dans les domaines techniques que dans l'enseignement général, ainsi que par du personnel administratif.

Aujourd'hui, l'établissement s'engage dans des programmes pédagogiques directement liés aux besoins et aux évolutions des entreprises et propose depuis peu plusieurs modules courts de formation à destination des salariés et chefs d'entreprise du secteur (reconnaissance des essences, tri, scie de tête...).

Les jeunes diplômés peuvent s'insérer dans la première transformation du bois à des postes de conducteur opérateur, mécanicien affûteur ou bien chef d'équipe dans des entreprises de taille et d'activités variées (palettes, emballages, éléments de charpente...).

Plus d'informations et contact sur

cfaambert.org



Michel COCHET

[PDG de Bois du Dauphiné et d'Alpes Bois énergie, engagé pour le climat]



Pouvez-vous présenter votre parcours professionnel ?

Après des études en Commerce et gestion, suivies d'une première expérience professionnelle dans l'industrie agroalimentaire, j'intègre l'entreprise familiale BDD d'exploitation forestière. En 1988, je prends la direction de l'entreprise. Nous créons une première scierie en 1991, puis une seconde en 2006. En 2010, à la suite d'un grave incendie, nous réalisons, sur notre site du Cheylas (38), une nouvelle scierie de transformation de résineux en matériaux de construction et emballage.

Vous dirigez actuellement Bois du Dauphiné et Alpes Energie Bois, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Notre groupe s'est engagé depuis de nombreuses années dans la transformation optimisée de la matière première. Ainsi, au-delà de la valorisation du bois en différents produits pour la construction, fin des années 2000, nous avons décidé de valoriser nos produits connexes de scierie et d'exploitation forestière en produisant de l'énergie renouvelable : électricité et granulés. Fort de 100 collaborateurs, nous traitons plus de 200 000 m³ de résineux et réalisons un tiers de nos ventes à l'export dans les pays européens voisins.

Ces 2 dernières années, nous avons investis 13 millions d'euros pour augmenter notre production, notre productivité et le rendement matière avec des process intégrant de l'intelligence artificielle, afin d'augmenter la valorisation de nos produits et la satisfaction de nos clients.

Vous vous êtes engagés en 2023 dans la convention des entreprises pour le climat (CEC), de quoi s'agit-il exactement et qu'est-ce que cela vous a demandé ?

Cette démarche repose sur 3 objectifs : lutter contre le changement climatique, répondre aux besoins des humains, protéger et régénérer le vivant. Elle s'adresse aux entreprises avec un parcours de sensibilisation et d'accompagnement en vue de l'établissement d'une feuille de route.

Très sensible aux sujets environnementaux, j'ai souhaité en 2023 m'engager avec notre groupe, comme d'autres entreprises, dans cette démarche.

La forêt et le bois sont essentiels à notre société et à l'avenir de notre planète. Nos métiers, et tout particulièrement ceux de l'amont de notre filière, mesurent au quotidien les conséquences importantes du réchauffement climatique sur les forêts. Nous devons, au-delà de cette prise de conscience, agir collectivement en embarquant nos entreprises et nos collaborateurs sur ces objectifs et décarboner nos industries et nos consommations.

Quelles ont été les conséquences sur la vie de vos entreprises ?

Pour sensibiliser davantage nos collaborateurs, un prestataire est intervenu l'été 2023 sur les enjeux du réchauffement climatique avec la réalisation de la fresque du climat.



Nous allons très prochainement réaliser un « Diag flux » afin d'optimiser les flux d'énergie, de matière et de déchets. A l'issue de ce diagnostic un plan d'actions sera réalisé.

Nous nous sommes engagés ces dernières années dans la réduction de notre consommation d'énergie et de notre impact carbone en lien avec le transport. Pour cela, nous augmentons la part de nos approvisionnements en provenance des Alpes. Pour les zones d'approvisionnement les plus éloignées en AURA, nous veillons à recharger sur notre site les camions qui nous livrent en matière première, avec nos produits finis, à destination de nos clients, pour réduire le nombre de km à vide. Nous privilégions le covoiturage et le train dans nos déplacements.

Nous nous assurons que nos achats de matière proviennent majoritairement de forêts gérées durablement, certifiées PEFC, en privilégiant les coupes jardinées. La replantation, à la suite de coupe rase est accompagnée.

Nous nous sommes engagés dans la réduction significative de notre consommation d'eau en interne pour l'arrosage des bois stockés pour l'hiver et participons aux travaux d'étude d'optimisation avec Ceribois....

Notre groupe se veut un modèle exemplaire de développement durable et d'économie circulaire.

À VOS AGENDAS !

7 au 16 juin	Festival Les nuits des Forêts en région
19 juin	Technique de massification en construction neuve à Balbigny (42) avec le club massification
20 & 21 juin	Assises départementales de la forêt de Haute-Loire
Juillet & août	Vis ma vie de bûcheron, 10e année dans toute la région
05 au 14 sept	Exposition des lauréats de Concours Bois français & Design à la Paris Design Week à Paris (75)
17 sept.	Journée Enerj-Meeting à Lyon (69)
20 sept.	Rencontre régionale bois énergie

Découvrez l'intégralité de notre offre de formation

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est certifiée Qualiopi pour son activité de formation

sur fibois-aura.org/ construction/offre-de-formation/

Programme de formation Fibois

- Les pathologies biologiques du bois dans la construction**
17 et 18 juin 2024 (2x3h30) en distanciel
- Isolation phonique écologique en construction bois**
20 et 21 juin 2024 (9 h / 12 h 30) en distanciel
- Conception bas carbone d'un bâtiment bois en réponse à la réglementation environnementale 2020**
20 et 21 juin 2024 (9 h / 12 h 30) en distanciel
- Solutions bois énergie : mieux les prescrire dans vos projets**
27 et 28 juin 2024 (2x 7h) à Lempdes (63)
- Économie de la construction bois**
28 juin 2024 à Lyon (69)
- Vêtements extérieures sur structure bois (conception, aspect, défauthèque)**
11 juillet 2024 à Grenoble (38)
- Murs bois : CLT et ossature bois (conception, réalisation, défauthèque)**
19 septembre 2024 à Lempdes (63)
- Notions essentielles permettant de concevoir un bâtiment bois**
20 septembre, 4 et 18 octobre (3 journées) à Saint-Étienne (42)
- Concepteur construction bois bas carbone**
du 26 septembre 2024 au 18 avril 2025 (105 heures)



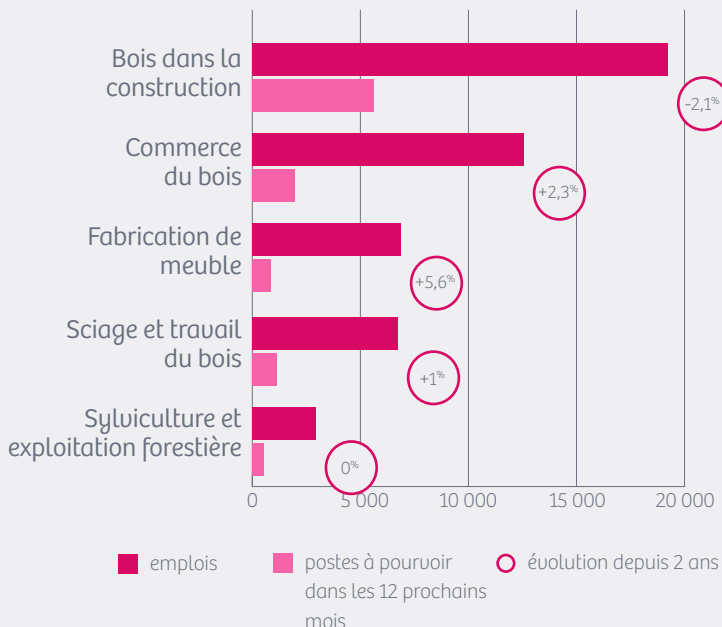
Chiffres clés

Emplois, salariés & prévisions de recrutement en AuRA

Observatoire emploi Fibois France (Adecco Analytics), 3^{ème} trimestre 2023

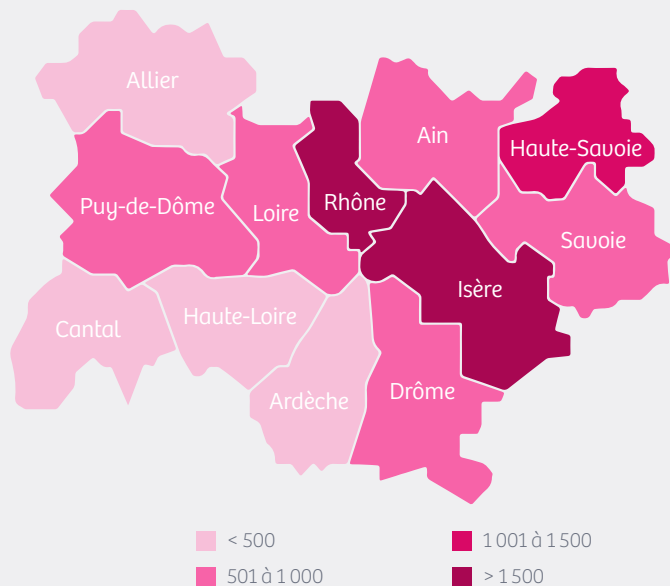
Emplois salariés dans la filière forêt bois

49 260 salariés soit + 0,6 % en 2 ans



Prévisions de recrutement par département

10 165 postes à pourvoir sur les 12 prochains mois



LES 8 LAURÉATS DU PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION 2024

VOTEZ ! JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024

sur fibois-aura.org/construction/coup-de-coeur-prix-regional/

RECYCLERIE DE LA DOMBES À CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE (01)

Lauréat CATÉGORIE "TRAVAILLER, ACCUEILLIR"

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Dombes (01)

Maîtres d'œuvre : Lieux FAUVES / Têkhe (69)

Bureau d'études structure bois : ECTS – Novam Ingénierie (44)

Bureau d'études thermiques : Nergik – Novam Ingénierie (44)

Économiste : Cabinet Denizou (69)

Entreprises des lots bois : Favrat Construction Bois (01), CBois Menuiserie (01), Manufacture Bois Paille (01), Menuiseries Philibert (01)

Fournisseurs de bois : Monnet Sève (01), Scierie du Léman (74), Établissement Filaire (43), Euro Lamellé (74), Lignalpes (74)



© Vladimir de Moïnat du Jeu

MAISON VERTACOMICORIEENNE À RENCUREL (38)

Lauréat CATÉGORIE "HABITER UNE MAISON"

Maître d'ouvrage : SCI Berg 57 (75)

Maîtres d'œuvre : Atelier Architecture Perraudin (69)

Bureau d'études structure : TESS atelier d'ingénierie (75)

Bureau d'études thermiques : BET thermique

Économiste : Marine Péchoux (75)

Entreprises des lots bois : Vertacorondin (38), L.M.P. (38)

Fournisseurs de bois : Vertacorondin (38)



© 01145

ÉCOLE AU FIL DU TAN À MARINGUES (63)

Lauréat CATÉGORIE "APPRENDRE, SE DIVERTIR"

Maître d'ouvrage : Commune de Maringues (63)

Maîtres d'œuvre : Architecte mandataire : Xavier Géant, architecte associé : Christophe Aubertin, collaborateur : Gauthier Martinez – Studiolada (54)

Bureau d'études structure bois : Sylva Conseil (63)

Bureau d'études thermiques : AES (63)

Économiste : CS2N (63)

Entreprises des lots bois : Guilhot Construction Bois (43), Menuiserie Genévrier (42), Menuiseries Ferreyrolles (63)

Fournisseurs de bois : Scierie Chorain (42), Timber Prod (43), Scierie des Combrailles (63)



© Charly Bragez

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE À SAINT-MARTIN-EN-HAUT (69)

Lauréat CATÉGORIE "RÉHABILITER UN ÉQUIPEMENT"

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Martin-en-Haut (69)

Maîtres d'œuvre : Roda Architectes (69)

Bureau d'études structure bois : Arborescence (69)

Bureau d'études thermiques : Bureau d'études Matte (69)

Économiste : Cyprium (69)

Entreprises des lots bois : Charpente Couverture Vaganay (69), Chardon Serge (69), Lofoten (69)

Fournisseurs de bois : Scierie Poncin (01)



© Sandrine Ribière



© Annie Fenot

AU BONHEUR DES DAMES À SAINT-MARTIN D'URIAGE (38)

Lauréat CATÉGORIE "AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR"

Maître d'ouvrage : ACL Consulting (38)

Maîtres d'œuvre : Atelier d'Architecture J. Personnaz (38)

Économiste : Atelier d'Architecture J. Personnaz (38)

Entreprises des lots bois : SCOP Atelier

Agencement (38), Hours (38), Giordano Paysagiste (38)1)

Fournisseurs de bois : Barthélémy Frères (38), Scierie Bottarel (38), Scierie SIBC (39), Machot Bois (38), Bois Mauris (38)



© Algard Benoit

TRANSFORMATION D'UNE ANCIENNE FERME EN 2 FOYERS D'HABITATION À SAINT-MARTIN LESTRA (42)

Lauréat CATÉGORIE "RÉHABILITER UN LOGEMENT"

Maître d'ouvrage : Privé

Maîtres d'œuvre : Atelier de Montrottier – Loïc Parmentier & Associés (69)

Fournisseurs de bois : Descotes SA (69)



© Habitat et Humanisme Auvergne

PENSION DE FAMILLE « LE GALOUBET » À CLERMONT-FERRAND (63)

Lauréat CATÉGORIE "HABITER ENSEMBLE"

Maître d'ouvrage : La Foncière d'Habitat et Humanisme (69)

Maîtres d'œuvre : FR Architectes (63)

Bureau d'études structure bois : Sylva Conseil (63)

Bureau d'études thermiques : Algoterm Ingénierie (63)

Économiste : Tech Ingénierie (63)

Entreprises des lots bois : Guilhot Construction Bois (43), Menuiserie Meunier-Marnat (42)

Fournisseurs de bois : Scierie Chorain (42), Piveteau (85), Rabopale (40)

LA GRENETTE À SCIONZIER (74)

Lauréat CATÉGORIE "AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR"

Maître d'ouvrage : Commune de Scionzier (74)

Maîtres d'œuvre : Atelier Archiplein (Suisse)

Bureau d'études structure bois : Arborescence (73)

Entreprises des lots bois : CI espace Charpente (74), LPS (74)

Fournisseurs de bois : Neofor Bonneville Bétemps (74), Hasslacher (Autriche)



© 01145

Siège social
AGRAPOLE
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

contact@fibois-aura.org